



Le CHU de Montpellier et le GHT Aude-Pyrénées signent leur convention

d'association

Publié le mardi 27 juin 2017

Le Groupement Hospitalier de Territoire Aude-Pyrénées, regroupant les CH de Perpignan (établissement support), Narbonne, Lézignan-Corbières, Prades et Port-la-Nouvelle, avec le CHU de Montpellier ont signé leur convention d'association le mardi 27 juin. Au-delà des coopérations déjà existantes, cette convention ouvre de nouvelles perspectives de partenariat pour une meilleure coordination des parcours des patients.

Prévue par la loi de modernisation du système de santé, cette convention d'association entre le GHT Aude-Pyrénées et le CHU de Montpellier inscrit l'ensemble des établissements dans une vision partagée de l'offre de soins publique afin de mieux coordonner les prises en charge pour délivrer le bon soin, au bon patient, au bon endroit.

Ainsi, elle prévoit la **mise en œuvre de nouvelles collaborations autour de filières prioritaires, en onco-hématologie, urologie, pneumologie, cardiologie interventionnelle, prise en charge des accidents vasculaires cérébraux et médecine interne. Il s'agit de renforcer l'accès aux patients du territoire à des spécialistes en lien avec le CHU par le développement de consultations avancées ou de médecins travaillant à temps partagés sur plusieurs établissements.** En outre, cette convention vise à faciliter l'accès des patients aux plateaux médico-techniques spécialisés du CHU de Montpellier lorsque que cela est nécessaire, par exemple dans les activités de greffe ou pour le diagnostic et le suivi des maladies rares.

Cette convention vise aussi à renforcer les **liens en matière d'enseignement et de formation** pour permettre une répartition équitable des stages d'internes sur le territoire, faciliter le développement de l'enseignement à distance et favoriser l'accès aux outils de formation par simulation, en mutualisant les moyens de l'ensemble des acteurs.

L'association du GHT Aude-Pyrénées et du CHU de Montpellier permet également d'engager une **nouvelle politique de soutien à la démographie médicale.** Elle s'appuiera en priorité sur une politique de gestion prévisionnelle des emplois à cinq ans partagée, ainsi que sur des actions d'information auprès des jeunes praticiens, pour valoriser le service public hospitalier et les opportunités de recrutement au sein du GHT. Par exemple, l'accès aux plateaux techniques spécialisés du CHU sera facilité pour les praticiens exerçant dans le GHT souhaitant maintenir leurs compétences en intervenant sur des équipements innovants.

Enfin, le **développement de la recherche et l'innovation** dans les hôpitaux du GHT Aude-Pyrénées avec le soutien du CHU de Montpellier sera favorisé pour permettre à chaque patient, quel que soit son lieu de résidence et de soins, de bénéficier des derniers progrès de la médecine.

Favoriser l'égalité d'accès aux soins pour tous et structurer une offre de soins publique graduée ouverte à l'ensemble des patients du territoire, tels sont les objectifs de cette convention d'association, signée le 27 juin par, M. Vincent Rouvet, Directeur du CH de Perpignan, établissement support du GHT Aude-Pyrénées, M. Thomas Le Ludec, Directeur Général du CHU de Montpellier, le Dr Yves Garcia, Président du collège médical du GHT Aude-Pyrénées, le Pr. Patrice Taourel, Président de la Commission Médicale d'établissement du CHU de Montpellier et le Pr. Michel Mondain, Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes.